



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 12 mai 2022

L'an Deux Mille Vingt-deux, le douze mai, les membres du Conseil municipal de la Commune d'OBERBRONN, légalement convoqués le 4 mai 2022, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick BETTINGER, Maire.

Présents : Monsieur le Maire Patrick BETTINGER
Madame et Messieurs les Adjointes Bruno SPAGNOL, Marie-France LINCKER et Pascal HEITZMANN
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux Yves HUHN, Annelise BRAEUNIG, Huguette ALLARD, Elisabeth BUCHI, Estelle ROECKEL, Jean LEVATIC et Alexandre MAIER

Absents : Mme Sonia KUNKEL
M. Philippe BEINER

Absentes excusées avec procuration :

Mme Catherine SCHUHMACHER-HAVA a donné procuration à Mme Elisabeth BUCHI
Mme Charlotte CLAEMMER CAPELO a donné procuration à M. Patrick BETTINGER

Absents excusés sans procuration :

Mme Rachel LIPS
MM. Paul MEYER, Didier GERLING et Geoffrey DURRENBERGER

Secrétaire de séance titulaire : M. Bruno SPAGNOL

Secrétaire adjoint :

CALCUL DU QUORUM : $19 : 2 = 10$ (nombre arrondi à l'entier supérieur)

(Les Conseillers Municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 11 présents au moment de l'ouverture de la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 28) Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal en date du 31 mars 2022
- 29) Point d'information concernant les décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil municipal le 24 mai 2020 en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

AFFAIRES FINANCIÈRES

- 30) Renouvellement du contrat de vérification de l'installation de protection contre la foudre installée au niveau de l'église protestante

DOMAINE ET PATRIMOINE

- 31) Acquisition d'un terrain, rue des Chasseurs

DÉVELOPPEMENT URBAIN

- 32) Cimetière communal : Installation de columbariums supplémentaires
- 33) Réseau d'eau potable : Mise en place d'un regard supplémentaire au niveau de la source supérieure
- 34) Aménagement de la rue de la Croix : Approbation de la convention à passer avec ORANGE au titre de la mise en souterrain de son réseau

COMPTES – RENDUS

Le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et rappelle l'ordre du jour. Il propose de retirer le point n° 30, le contrat en cours passé avec la Société BCM FOUDRE n'arrivant pas à échéance en 2022. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Puis il procède à l'appel des membres présents.

28) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 MARS 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ approuve le procès-verbal des délibérations du Conseil municipal en date du 31 mars 2022.

29) POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 24 MAI 2020 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Période du 26 mars au 03 mai 2022

Marchés et accords-cadres	
Date	Objet de la décision
28/03/2022	Travaux d'entretien pour l'année 2022 Prestataire : FENNINGER Montant : 1168,02 € TTC
28/03/2022	Terreau + engrais fleurissement Prestataire : GEPAC PATZER France Montant : 1681,44 € TTC
04/04/2022	Electrification de la station de reminéralisation Entreprise : STRELEC Montant : 22 316,40 € TTC
04/04/2022	Réfection Chemin des Pierres Entreprise : HERRMANN Travaux Publics Montant : 24 674,26 € TTC
07/04/2022	Achat de compteurs d'eau Fournisseur : FAST Montant : 631,20 € TTC
29/04/2022	Remplacement du serveur - Mairie Prestataire : TSI Montant : 5 911,81 € TTC
Concessions dans les cimetières	
Date	Objet de la décision
01/03/2022	Concession cimetière - LUDWIG Frédérique
10/03/2022	Concession cimetière - OBERLIN Lucien

Le Conseil prend acte des décisions prises.

30) ACQUISITION D'UN TERRAIN, RUE DES CHASSEURS

Le Maire rappelle que par délibération en date du 4 novembre 2021, le Conseil municipal avait décidé l'acquisition d'une partie de la rue des Chasseurs desservant quelques maisons ainsi qu'un surpresseur de la commune, propriété des époux RAICHLE Michel et Simone, domiciliés, 39, rue du Tribunal à OBERBRONN.

Ces derniers avaient donné l'accord pour une cession à l'euro symbolique et la rédaction de l'acte de vente avait été confié à Maître Vincent SEITLINGER, Notaire à OBERBRONN.

Ce dernier, lors de la consultation au Livre Foncier, a constaté qu'il y avait une erreur au niveau du numéro de la parcelle puisque le terrain cédé par les époux RAICHLE porte le numéro de parcelle 208/188 et non 108/288 tel que mentionné dans la délibération du 4 novembre 2021.

CONSIDERANT qu'une partie de la rue des Chasseurs est la propriété des époux RAICHLE Michel et Simone ;

VU l'accord de ces derniers pour une cession de la voie concernée à l'euro symbolique ;

VU le procès-verbal d'arpentage établi le 15 juin 2021 par le Cabinet de géomètres BAUR à HAGUENAU

VU l'avis des commissions « Finances » et « Travaux, Environnement et Développement durable » du 29 octobre 2021 ;

CONSIDERANT que la délibération prise le 4 novembre 2021 comporte une erreur au niveau de la désignation de la parcelle, objet de la cession ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☐ décide d'annuler sa délibération en date du 4 novembre 2021 précitée

☐ décide l'acquisition du terrain cadastré comme suit :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie
03	208/188	Rue des Chasseurs	2,86 ares

appartenant à M. et Mme RAICHLE Michel ;

☐ approuve le prix de cession fixé à l'euro symbolique ;

☐ décide le classement de cette parcelle dans le domaine de la voirie publique ;

☐ autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoints, à signer l'acte de vente en l'étude de Me SEITLINGER, Notaire à OBERBRONN, ainsi que toutes les pièces découlant de la présente délibération.

31) Cimetière communal : installation de columbariums supplémentaires

Le Maire précise qu'à ce jour il ne reste plus aucune alvéole de disponible dans les columbariums déjà installés au niveau du cimetière communal.

En attendant l'agrandissement du cimetière sur le terrain cédé par Monsieur LIPS Albert, agrandissement devant faire l'objet de l'élaboration d'un plan d'aménagement, il propose d'installer deux nouveaux columbariums à proximité des équipements déjà en place.

A cet effet, un devis a été sollicité auprès de la société GRANIMOND à SAINT-AVOLD. Le coût du projet proposé, comprenant au total 18 alvéoles, s'élève à 15 745,00 € HT. Cependant ce devis ne comprend pas l'aménagement de la plateforme nécessaire aux installations proposées.

CONSIDERANT qu'il n'y a pas plus d'alvéole disponible dans les columbariums installés au cimetière communal ;

VU l'avis des commissions « Finances » et « Travaux, Environnement et Développement Durable » en date du 28 avril 2022 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☐ approuve l'installation de deux columbariums supplémentaires au cimetière communal ;

☐ approuve le devis d'un montant de 15 745,00 € HT élaboré par la société GRANIMOND ;

- ☐ autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoints, de signer toutes les pièces découlant de la présente délibération.

32) RESEAU D'EAU POTABLE : MISE EN PLACE D'UN REGARD SUPPLEMENTAIRE AU NIVEAU DE LA SOURCE SUPERIEURE

Le Maire informe le conseil municipal que suite au passage caméra effectué par la société FAST dans le cadre de l'entretien de la source supérieure, une deuxième source a été détectée nécessitant la mise en place d'un regard de visite supplémentaire afin de pouvoir assurer son entretien dans les meilleures conditions possibles.

A cet effet, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise SOTRAVEST qui a estimé le montant de ces travaux à 8 455,00 € HT.

VU l'avis des commissions « Finances » et « Travaux, Environnement et Développement Durable » en date du 28 avril 2022 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ approuve l'installation d'un regard supplémentaire au niveau de la source supérieure ;
- ☐ approuve le devis d'un montant de 8 455,00 € HT élaboré par l'entreprise SOTRAVEST ;
- ☐ autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoints, de signer toutes les pièces découlant de la présente délibération.

33) AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA CROIX : APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC ORANGE AU TITRE DE LA MISE EN SOUTERRAIN DE SON RESEAU

Le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de la Croix, il est prévu de mettre en souterrain l'ensemble des réseaux secs comprenant notamment le réseau Orange.

En vue de la réalisation de ces travaux, Orange sollicite la signature d'une convention ayant pour objet de fixer les modalités juridiques et financières de cette opération.

VU la délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2022 approuvant le projet d'aménagement de la rue de la Croix ;

VU que ledit projet prévoit notamment la mise en souterrain du réseau Orange ;

VU la demande de la société Orange concernant la passation d'une convention à ce titre ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ approuve, dans la teneur proposée par la société Orange, la convention relative à l'opération de mise en souterrain de ses réseaux dans la rue de la Croix ;
- ☐ autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoints, à signer l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

INFORMATIONS

• **Compte-rendu du conseil communautaire du 4 avril 2022**

Mme BUCHI, Conseillère municipale et Conseillère communautaire, rend compte des discussions du Conseil Communautaire du 4 avril 2022 portant sur les points suivants :

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2022

- ↳ Droit de préemption urbain – Décisions prises par le Président par délégation du Conseil communautaire
- ↳ Décisions prises par le Président par délégation du Conseil communautaire
- ↳ Affaires financières :
 - Chantiers d’insertion – Conventions avec l’association APOIN
 - Neutralisation des amortissements
- ↳ Développement économique :
 - Avenant n° 3 à la convention d’objectifs et de moyens 2020-2022 avec l’OTI
 - ZAC du Dreieck – Vente d’un terrain à la « SCI VICALE »
 - ZAC du Dreieck – Vente d’un terrain à la « SARL URBAN »
- ↳ Urbanisme :
 - Abrogation de la délibération concernant la prescription de la révision allégée n° 2 du PLUi
 - Approbation de la modification n° 1 du PLUi
 - Approbation de la révision allégée n° 1 du PLUi
 - Adoption de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi
- ↳ Services à la personne :
 - Approbation du Projet éducatif de territoire (PEDT)
 - Révision de la procédure d’admission dans les services d’accueil périscolaire
- ↳ Affaires financières :
 - Comptes de gestion 2021
 - Comptes administratifs 2021
 - Affectation des résultats
 - Fixation des taux d’imposition 2022
 - Taxe GEMAPI – Fixation du produit
 - Budgets primitifs 2022

Séance levée à 19 h 40.

Suivent les signatures au registre

POUR EXTRAIT CONFORME

Oberbronn, le 13 mai 2022

Le Maire,

Patrick BETTINGER